

## COMMUNIQUÉ

**DATE** : Le 18 novembre 2016

**DESTINATAIRES** : Le personnel de la Formation continue  
Les étudiant(e)s de la Formation continue

**OBJET** : Réduction des activités à la Formation continue  
du Cégep régional de Lanaudière (CRL)  
(tempête de neige, panne ou autre situation de même nature)

---

---

Mesdames, Messieurs,

**Pour les cours du lundi au vendredi (jour ou soir)** : si la météo ou un cas de force majeure nécessite une réduction des activités (suspension de cours ou fermeture), nous vous invitons à prendre connaissance de la décision et des consignes par le biais de l'une des sources d'information suivantes :

<b>Web</b>	formation-continue.cegep-lanaudiere.qc.ca
<b>Facebook</b>	Formation continue du Cégep régional de Lanaudière
<b>Message téléphonique</b>	450 759-6528 (Joliette) 450 470-0977 (Repentigny et Terrebonne)

Bien que le Cégep profite des possibilités offertes par les médias pour diffuser de l'information lors de situations pouvant susciter une réduction des activités – notamment lors d'une tempête de neige – il est à noter que pour les cours à la Formation continue, seules les consignes diffusées sur le message téléphonique de la Formation continue et sur le site Web de la Formation continue feront office de consignes officielles.

Dans le cas d'une situation pouvant susciter la réduction des activités dans l'un des lieux de formation (Joliette, Repentigny ou Terrebonne), la Formation continue est l'autorité qui pourra statuer sur le maintien de ses activités. À cet effet, la décision est prise et communiquée une demi-journée à la fois, soit :

- Entre 6 h et 7 h 15 pour une réduction des activités en avant-midi;
- Avant 11 h 30 pour l'après-midi;
- Avant 17 heures pour la soirée.

**Pour les cours (AEC) du week-end** : entre 6 h et 7 h 15, le chargé de cours achemine un MIO à ses étudiants si le cours est annulé à cause des mauvaises conditions routières.

**Les étudiants en stage** doivent vérifier auprès des responsables du milieu de stage concerné si celui-ci poursuit ses activités. Si le milieu de stage demeure ouvert, l'étudiant est tenu de poursuivre son stage. Pour les étudiants du programme **Techniques d'intervention en milieu carcéral**, cette vérification est inutile et les étudiants en stage sont tenus de se présenter dans leur milieu de stage respectif.

La Formation continue